



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023 À 19:30 :

À la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2023, sont présents les conseillères et conseillers: Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse, Mme Nathalie Bresse.

Stéphane Baillargeon, étant absent.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

1. **Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30.**

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

1. **Ouverture**

1.1 Ouverture.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

3. **Adoption du procès-verbal:**

3.1 Séance ordinaire du 7 août 2023 ;

3.2 Séance extraordinaire du 21 août 2023;

3.3 Séance extraordinaire du 28 août 2023;

4. **1^{re} période de questions**

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. **Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

5.1 Contrôle qualitatif des matériaux relatif au projet d'ascenseur au centre Paul-Lessard;

6. **Information au conseil et correspondance**

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois d'août 2023.

7. **Rapports des comités**

7.1 Finances – Subventions:

7.1.1 Adoption des comptes à payer ;

7.1.2 Dépôt des états comparatifs;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. **Affaires nouvelles**

8.1 Résolutions à adopter:

8.1.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet soutien;

8.1.2 Achat d'une camionnette;

8.1.3 Autorisation de signature – entente de gestion des appels 9-1-1;

8.1.4 Entretien du chemin du Moulin;

8.1.5 Demande de financement temporaire au montant de 871,000 \$ à la caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke – règlement d'emprunt numéro 687;

8.1.6 Demande du club quad de Sherbrooke – Ascot Corner saison 2023-2024;

8.1.7 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada;

2023-09-200



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- 8.1.8 Offre de services en ingénierie pour des plans et devis préliminaires pour une demande d'aide financière;
- 8.1.9 Offre de services en ingénierie – surveillance des travaux pour le projet d'ascenseur au centre Paul-Lessard;

9. Avis de motion à donner

Aucun.

10. Adoption des règlements

- 10.1 Adoption du premier projet de règlement numéro 702 modifiant le règlement de zonage numéro 642;
- 10.2 Adoption du premier projet de règlement du plan d'urbanisme numéro 703;

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : le lundi 2 octobre 2023 à 19 h 30

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-09-201

3.1
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2023 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-09-202

3.2
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2023 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-09-203

3.3
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2023 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 32).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Mme Maryse Labonté :

- Vérifier pour le dossier de l'eau ;
- Le remplissage de la ville de Sherbrooke. Possibilité de vérifier de recevoir de l'argent pour le nombre de remplissage.
- Cout des bornes 911.
- Proposition d'un circuit pour l'entraînement extérieur.
- Le MTQ s'attend d'avoir des suggestions pour l'amélioration de la route 112.
- Est-ce que vous avz penser à mettre de l'intelligence artificielle sur les camions afin de voir les trous à boucher sur nos routes.

M. Jacques Gourde :

- L'eau arrive de l'emprise du chemin. La borne d'arpenteur est sur le coin du terrain. Le terrain a été relevé avec de l'empierrement.
- Qui j'appel pour aviser des camions sur le chemin Galipeau.
- Photo envoyé pour les traverses piétonnières
- Vous faites partie du comité de Valoris
- Chez Valoris, il n'y a pas de numéro de taxes sur la facture pour les petites entreprises.

M. John St-Cyr :

- Avancement du réaménagement de la route 112. Le ciment est coulé pour l'abribus.

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 h 53

2023-09-204

5.1

CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX RELATIF AU PROJET D'ASCENSEUR AU CENTRE PAUL-LESSARD :

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des soumissions à quatre soumissionnaires et nous avons reçu une soumission pour le contrôle qualitatif des matériaux relatif au projet d'ascenseur au centre Paul-Lessard;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire est :

- Englobe 12 396.00 \$

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire est conforme à nos exigences ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de Englobe au montant de 12 396.00 \$ avant taxes pour le contrôle qualitatif des matériaux relatifs au projet d'ascenseur au centre Paul-Lessard.

Poste budgétaire : règlement d'emprunt et subvention (03-310-00-033)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois d'août 2023 et en fait la lecture.



No de résolution
ou annotation

2023-09-205

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

7.1.1

COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 5 septembre 2023 au montant de 159 485.86 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS :

Le directeur général dépose les états comparatifs pour l'année 2023 jusqu'au 31 août 2023, le tout conformément à la loi.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :

Donne de l'information concernant,
L'environnement :

- Rapport sur écocentre 15 et 20 en moyenne par semaine;
- Nous recueillons deux conteneurs de bois par mois; un contenant de branches; deux voyages de métal et environ cinq cent pneus; il y a également beaucoup de béton, de batteries et de réservoirs à propane. De plus, il y a cinq cubes de serpuarien;
- La journée d'environnement aura lieu le 14 octobre prochain;
- La fermeture de l'écocentre est prévue pour le début novembre et on prévoit rallonger la période jusqu'au début de décembre en test;
- Prévoir une subvention pour engager une ressource afin de continuer de faire les samedis AM. (à analyser). La municipalité de Weedon attend nos chiffres en comparatif.

La MRC :

- Le contrat pour les boues de fosse septique a été donné à l'entreprise Beauregard environnement pour une période de 3 ans;
- Nous avons regardé pour un camion qui sépare l'eau du solide, mais le coût est trop élevé.

Valoris :

- Il y a une augmentation du coût des matières organiques
- Nous avons renouvelé le contrat avec l'entreprise Englobe et il est passé de 63,14\$ à 78,78\$ la tonne;
- PGMR : nous sommes la deuxième municipalité la meilleure de la MRC pour la quantité de matière enfouie par citoyen. Entre 2019 et 2021, nous avons augmenté notre moyenne de déchet enfouie par citoyen.

Madame Gina Castelli:

Donne de l'information concernant :

Dorénavant je serai seulement sur le comité de l'ORH. Madame Nathalie Ramonda sera la nouvelle Directrice. J'ai une réunion le 13 septembre en remplacement de la mairesse qui sera organisée par la SHQ.

Madame Sylvie Boucher :

Donne de l'information concernant :

Urbanisme :

- Pour le mois d'août, il y a eu 29 permis pour une valeur de 4 800 000.\$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Projet Darche-Dubé, l'écriture de l'appel d'offre sera fait en septembre.

Régie incendie :

- Il y a eu 3 sorties pour un total de 35 – East Angus
3 sorties pour un total de 21 – Ascot Corner
1 sortie pour un total de 10 – Westbury
- Il n'y a pas eu de pratique pour le mois d'août
- Il y a eu 4 sortie pour les machoirs de vie et 2 assitances pour un total de 9.

Monsieur Alain Rondeau :

Donne de l'information concernant,

Les Loisirs :

- Pour la 5^e édition de la descente de rivière cela s'est bien déroulé. Le niveau de l'eau était bon ; nous avons des données en temps réelles en dessous du pont ; nous avons eu de la belle température et une participation entre 80-87 personnes sans aucun incident ; nous allons faire un sondage pour amélioration dans les années futures.
- Programmation de l'automne a été lancée.
- Madame Gabrielle Thériault se joint à notre équipe en tant que nouvelle directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire.

Monsieur Stéphane Baillargeon :

Donne de l'information concernant :

Absent.

Madame Lisa Cadorette :

Donne de l'information concernant,

La voirie :

- Nous avons le gainage du système sanitaire de la route 112 et une section du chemin Spring que les travaux de préparation commenceront au début octobre et les réparations le 9 octobre.
- Le petit bâtiment de Bell près de Bébé Maude s'est refait une beauté, la peinture a été complétée ces derniers jours.
- Pour le CPE au parc Goddard, pas d'imprévu pour l'instant.
- En date du 1 septembre, la coupe des arbres, le déblai de classe, le cassage de roc en surface et les tranchés accueillant les sanitaires ont été faits.
- L'ajustement des ponceaux des citoyens avec la nouvelle élévation du ponceau de la rue du CPE est en cours.

Signalisation :

- Toutes les lignes de traverse ont été peintes ; il reste seulement à installer des panneaux de traverse.

Jeux d'eau :

- Les plans du bâtiment ont été donnés à Unic architecture. Ils sont venus prendre le relevé du bâtiment actuel le 29 août pour la phase 1 du projet.

Aujourd'hui j'ai reçu les données des radars de vitesse. Je vais vous tenir au courant des résultats après analyse.

Madame Hélène Bédard :

Donne de l'information concernant :

Rien à signaler.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

2023-09-206

8.1.1

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET SOUTIEN :

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner a pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise Jonathan Piché, directeur général à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Jonathan Piché, directeur général est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-09-207

8.1.2

ACHAT D'UNE CAMIONNETTE :

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé à deux concessionnaires des soumissions pour l'achat d'une camionnette;

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu trois soumissions;

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs du plan d'action intégré est de modifier progressivement la flotte des véhicules municipaux pour passer au biocarburant à 100% ou électriques;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le paiement d'un dépôt d'un montant de 500 \$ afin de réserver une camionnette Ford F-150 Lightning XLT cabine super 2023 ou plus récent.

Poste budgétaire : fonds de roulement sur 1 an (03-310-00-999).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

2023-09-208

8.1.3

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE GESTION DES APPELS 9-1-1 :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité à CAUCA ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

De mandater CAUCA pour répondre aux appels 9-1-1 ainsi que de désigner l'entreprise CAUCA comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire de la Municipalité;

D'autoriser la mairesse, Nathalie Bresse, et le directeur général, Jonathan Piché, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative à la gestion des appels 9-1-1 avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de cinq (5) ans;

De transmettre copie de la présente résolution à CAUCA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-09-209

8.1.4

ENTRETIEN DU CHEMIN DU MOULIN :

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Moulin n'est pas la propriété de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est fait offrir l'opportunité de prendre possession du chemin du Moulin;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la Municipalité ne souhaite pas prendre possession du chemin du Moulin car celui-ci est non conforme à la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise d'arrêter l'entretien du chemin du Moulin par la Municipalité.

Il est également résolu d'acheminer la présente résolution aux résidents et aux propriétaires du chemin du Moulin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE AU MONTANT DE 871,000 \$ À LA CAISSE DES JARDINS DES DEUX-RIVIÈRES DE SHERBROOKE – RÉGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 687 :

2023-09-210



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit payer les travaux de construction d'un ascenseur au centre Paul-Lessard avant d'obtenir le financement du règlement d'emprunt numéro 687;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir un financement temporaire pour combler le délai avant d'obtenir le financement du règlement d'emprunt numéro 687 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner demande à la Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke un financement temporaire d'un montant de 871,000 \$ pour combler le délai avant d'obtenir le financement permanent du règlement d'emprunt numéro 687;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater la mairesse et le directeur général pour la signature de tout document et/ou contrat permettant de donner suite au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-09-211

8.1.6

DEMANDE DU CLUB QUAD DE SHERBROOKE - ASCOT CORNER SAISON 2023-2024 :

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, les membres du Club Quad de Sherbrooke - Ascot Corner ont le droit de circuler sur certains chemins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas reçu de plainte de citoyens concernant le bruit et la vitesse;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation pour le renouvellement de l'année 2024-2025 sera à revoir l'an prochain selon les plaintes reçues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise les membres du Club Quad de Sherbrooke - Ascot Corner à circuler sur les chemins suivants de la Municipalité pour la saison 2023-2024 :

- Chemin Spring Road :0,25 km (à partir de l'intersection de la route 112);
- Chemin Sand Hill :1 km (à partir de l'intersection du chemin Spring Road);
- Chemin Paul :1 km;
- Rue Suzanne-B.-Jacques :0.25 km;
- Chemin Hébert :0,8 km;
- Chemin Boucher :0,7 km (entre les intersections des chemins Hébert et du chemin Roberge);
- Chemin Roberge :0,5 km (à partir de l'intersection du chemin Roberge et Boucher);
- Chemin Deblois:2,4 km (entre les adresses civiques du 944 et 1390).

Il est également **RÉSOLU QUE** le Club Quad Sherbrooke-Ascot Corner doit également procéder à leur frais et à la satisfaction de la Municipalité aux modifications suivantes :

- L'aménagement d'un sentier sur le terrain de la Municipalité

Il est également **RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner est d'accord avec le tracé proposé par le Club Quad Sherbrooke-Ascot Corner pour la saison 2023-2024 qui représente une circulation additionnelle de 200m sur la route 112 qui a pour objectif de contourner le



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

terrain de l'ancienne station-service Ultramar dont l'accès demeure incertain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-09-212

8.1.7

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA :

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner demande aux gouvernements du Québec et du Canada ;

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

- De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au député de Mégantic M. François Jacques et à l'honorable Marie-Claude Bibeau, ministre du Revenu national et députée de Compton-Stanstead, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

2023-09-213

8.1.8

OFFRE DE SERVICES EN INGÉNIERIE POUR DES PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet soutien pour la réfection du chemin Galipeau;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services de la firme EXP pour la préparation de plans et devis préliminaires afin de procéder à une demande d'aide financière au PAVL – volet soutien avec une tarification horaire jusqu'à un maximum de 5000.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 03-310-00-041

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-09-214

8.1.9

OFFRE DE SERVICES EN INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LE PROJET D'ASCENSEUR AU CENTRE PAUL-LESSARD :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mandater une firme pour la surveillance des travaux de structure et civil pour le projet d'ascenseur au centre Paul-Lessard;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau
ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte
l'offre de services de la firme DTA ingénieurs structure et civil pour une
tarification horaire pour un montant estimatif de 5500.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : règlement d'emprunt et subvention (03-310-00-033).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-09-215

10.1

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 702
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 642 :**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avait été donné à la séance
extraordinaire du 28 août 2023 ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher
ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le
premier projet de règlement numéro 702 modifiant le règlement de zonage
numéro 642.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage de
la Municipalité.

Le greffier-trésorier mentionne que le projet de règlement est mis à la
disposition du public lors de la séance.

Une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en
faire partie intégrante. Le conseil municipal mandate le Directeur Général
pour déterminer la date de l'assemblée de consultation publique. Lors de
cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera le projet de
règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes
et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-09-216

10.2

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT DU PLAN
D'URBANISME NUMÉRO 703 :**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avait été donné à la séance
ordinaire du 7 août 2023 ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher
ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le
premier projet de règlement du plan d'urbanisme numéro 703;

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le plan d'urbanisme de la
Municipalité d'Ascot Corner.

Le greffier-trésorier mentionne que le projet de règlement est mis à la
disposition du public lors de la séance.

Une copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en
faire partie intégrante. Le conseil municipal mandate le directeur général
pour déterminer la date de l'assemblée de consultation publique. Lors de
cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera le projet de
règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes
et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

11.

VARIA AFFAIRE NOUVELLE

Aucune.

12.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 22)

M. Jacques Gourde :

- Demande de l'information sur l'aide financière pour le chemin Galipeau ;
- A des questionnements sur le changement de priorité des travaux sur le chemin Galipeau ;
- A des suggestions pour applanir le chemin Galipeau ;
- Se questionne sur l'adoption du premier projet de règlement ;
- Pour l'achat d'un aéroglysseur pourquoi il ne serait pas louer à la ville de Sherbrooke ?
- A des commentaires à propos des conditions qu'Englobe a avec Valoris ;
- Internet, qu'est-ce qui se passe sur les chemins de la Municipalité ?

Mme Maryse Labonté :

- Demande il est ou le chemin du Moulin ;
- 8.1.3 autorisation de signature, c'est quoi ?
- Steve Leblanc est ce que ca avance ?
- Descente de la riviere c'était plus ou moins que l'année passée.

M. John St-Cyr :

- Comment sa marche avec le chemin du Moulin.

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 40.

13.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à **20 h 40.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : le lundi 2 octobre 2023 à 19 h 30;

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE

2023-09-217